

DEMAIN JE SERAI ...



Monteur en sanitaire (Second degré > Article 45)

C'est quoi ?

A partir des plans, des schémas, des cahiers de charge, des notices techniques et surtout des directives reçues, le monteur en sanitaire prépare la pose des canalisations, éventuellement en démontant l'installation précédente. Il trace les emplacements des appareils et des canalisations et procède au façonnage, à l'assemblage et au montage complet des canalisations pour les installations d'eau sous pression, pour l'évacuation, et pour l'installation gazière.

De plus le monteur en sanitaire assure et vérifie l'étanchéité de tous les raccords effectués à la première mise sous pression hydraulique et gazière. Enfin il assure l'isolation, la protection anticorrosion et les réparations éventuelles de maçonnerie et de plafonnage à la suite des percements et des dégagements pour le placement des canalisations.

Que vas-tu apprendre ?

- Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement
- S'intégrer à la vie professionnelle
- Organiser son chantier
- Monter l'installation de distribution d'eau sous pression
- Réaliser des réseaux d'évacuation et de ventilation
- Monter l'installation de distribution de gaz
- Remettre son chantier en état
- Connaître les différents matériaux, leurs assemblages et le vocabulaire du métier
- Calculer un budget
- Assurer la qualité et le respect des normes en vigueur.

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQ : certificat de qualification spécifique
- Possibilité d'obtenir une attestation de réinsertion vers une 4e ou une 5e professionnelle

Les qualités essentielles

- Application
- Résistance
- Habilité
- Mobilité